

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **92 (1956)**

Heft 38

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

PARTIE CORPORATIVE: F.I.A.I.: Bureau exécutif. — Congrès de Montreux. — Vaud: Notez cette date. — Guilde de travail. — Moudon. — Morges. — Educateur des petits. — Société vaudoise d'éducation chrétienne. — Cadet Roussel et Ecolier romand. — Société vaudoise d'utilité publique. — Les vaccinations au B.C.G. — Genève: U.I.G.M.: Assemblée générale du 17 octobre. — Leçons privées. — Jeunes et moins jeunes. — Neuchâtel: Inauguration. — Cours de la centrale suisse d'éducation ouvrière. — Communiqué S.S.M.G.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Jeunesse saine peuple sain.

Partie corporative

F. I. A. I. — BUREAU EXÉCUTIF

Hyères, 20-21 octobre

Le Bureau exécutif de la F.I.A.I. a tenu sa séance d'automne à Hyères, à la Maison de repos et de convalescence « Chateaubriand », qui appartient à la Mutuelle générale de l'Education nationale.

L'éclat du ciel de Provence, les charmes du lieu de la réunion, comme le titre de son siège pourraient faire croire à une agréable détente de week-end. Sans doute l'accueil chaleureux de nos collègues de France, notamment de M. Jourdan, le directeur de la Maison, nous a permis durant notre trop court séjour dans le Midi, d'apprécier l'excellence de la chère accommodée par l'art culinaire français et la gentillesse de la réception à Hyères et à Ollioules.

Mais, si nous avons pendant quelques heures profité de la somptueuse hospitalité méridionale, nous avons surtout travaillé et beaucoup travaillé.

Sous la présidence de Rodenstein (Allemagne), le bureau a minutieusement préparé le travail du congrès F.I.A.I. de 1957 (Francfort).

Les deux thèmes soumis à la méditation des Associations nationales sont:

1. *L'enseignement de la géographie comme moyen de compréhension internationale* (dans les limites de la scolarité obligatoire), dont l'Union des Instituteurs du Japon fournira le rapporteur.

2. *Comment organiser l'orientation scolaire des enfants au cours de la scolarité obligatoire.* Il ne s'agit pas d'orientation professionnelle, mais de l'acheminement des élèves vers les divers ordres d'enseignement: enseignement classique, moderne, technique, professionnel, etc.

La France accepte de désigner un rapporteur.

Des directives précises sont examinées pour la rédaction des ques-

tionnaires ; de nombreuses suggestions sont présentées pour rendre nos congrès plus vivants et pour y intéresser plus activement les participants.

Le Bureau exécutif s'est félicité de la présence en son sein du représentant de l'Union des Instituteurs japonais et il espère que la situation de la F.I.A.I. en sera renforcée en Asie.

Une longue discussion s'engage sur la réponse à adresser à la Confédération mondiale au sujet du Comité d'entente. Le Congrès de Manille a émis à ce sujet un vœu : inviter F.I.A.I. et F.I.P.E.S.O. à quitter le Comité d'entente. Il va sans dire que sur un sujet aussi important, seule l'assemblée des délégués du congrès est compétente pour une décision. Une documentation complète sera envoyée à toutes les associations nationales afin qu'elles puissent se faire une opinion en connaissance de cause.

En attendant, la F.I.A.I. continuera à collaborer au comité d'entente.

L'invitation adressée à ce comité par les syndicats chinois d'instituteurs de tenir la session d'été 1957 à Pékin est accueillie avec faveur, mais le Bureau, pour des raisons d'opportunité, demande au comité d'entente de renvoyer ce lointain voyage à plus tard.

Enfin les *Feuilles d'Information* vont essayer de donner sous une forme condensée une vue d'ensemble sur la réforme scolaire dans plusieurs pays.

Merci à nos collègues de France de la parfaite organisation des réunions.

G. W.

F. I. A. I. — CONGRÈS DE MONTREUX

Une rédaction un peu rapide m'a fait omettre, dans le compte rendu du congrès, l'organisation de l'exposition de littérature enfantine, exposition à laquelle notre collègue J.-P. Rochat avait voué tous ses soins. C'est surtout grâce au B.I.E. que nous avons pu présenter un tableau un peu complet de ce qui se publie de mieux pour les enfants dans le monde entier. Que le B.I.E. en soit remercié !

VAUD

NOTEZ CETTE DATE... !

En organisant vos soirées locales, n'oubliez pas que la date du **samedi 26 janvier** est réservée au **1er Congrès annuel S.P.V.**

La Section de Lausanne se propose d'organiser ce soir-là un **bal** réservé aux membres du Corps enseignant et à leur famille. Nous y reviendrons.

E. B.

GUILDE DE TRAVAIL

(Techniques Freinet)

Les participants à l' **Atelier Modelage** du Stage des Chevalleyres en juin dernier sont priés de se rassembler le **mercredi 6 novembre**, à 14 h. 15 au **Petit Collège de Prélaz**, Lausanne (Classe M. Perrenoud).

On émaillera quelques objets et céramiques.

Coût de la cuisson et de l'émaillage : environ 5 francs.

M. Perrenoud.

MOUDON. — LE DÉCÈS DE NOTRE DOYENNE

Nous apprenons avec chagrin le décès de **Mme Saillet-Rieder** doyenne de Moudon et du corps enseignant.

Le 24 mars de cette année, elle entrait dans sa centième année. La S.P.V. s'était alors associée à la petite fête donnée en son honneur par la population de Moudon, les autorités cantonales et communales.

Elle était restée singulièrement jeune d'esprit et nous avons pu lire en Comité S.P.V. ses lettres pleines de vivacité et écrites d'une main qui ne tremblait pas. Elle a été institutrice pendant 47 ans. Ses 47 enfants et petits-enfants voudront bien trouver ici l'expression de notre sympathie.

E. B.

MORGES. — CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT

Pour marquer les 10 ans de la reprise de son activité (il avait en effet existé déjà et remporté de nombreux succès il y a un quart de siècle), le chœur reprendra quelques-uns des chœurs qui ont eu la faveur de plaire au public. Ce concert de choix aura lieu le **samedi 17 novembre** à 20 h. 30 au Casino de Morges.

EDUCATRICES DES PETITS

RAPPEL. — JEUX DE LECTURE

Les collègues qui n'ont pas encore payé le jeu de lecture (II^e partie de Mon Premier Livre) qu'elles avaient commandé à Madame C. Ischi, à Riex, sont instamment priées de verser rapidement leurs 7 francs au c.c.p. II 14 327. D'avance merci !

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

La société tiendra son assemblée ordinaire d'automne le **samedi 3 novembre à 14 h. 30, au Carillon, Terreaux 22, à Lausanne, salle du Restaurant, entresol.**

1. Méditation par M. le pasteur A. Chenaux.
2. Conférence de M. M. Mayor-de Rahm, pasteur à Morges, sur

Le Vaudois est superstitieux

Invitation cordiale. Entrée libre.

CADET ROUSSEL ET ÉCOLIER ROMAND

Le mercredi 19 septembre 1956 a eu lieu la séance annuelle du Comité consultatif des journaux d'enfants. Le Comité de la S.P.V. y était représenté.

Après quelques mots de bienvenue de M. Bonny, président, la rédactrice de l'Ecolier Romand, Mme Schlemmer, a présenté son rapport. Elle dit son plaisir à accomplir sa tâche, nous fait part de ses vœux, de ses projets, des réalisations en cours. Puis Mme Chevallaz, rédactrice de

Cadet Roussel, parle de ses joies et de ses soucis. Elle aimerait pouvoir utiliser davantage la couleur pour l'impression du journal qu'elle dit anémique, et, surtout trouver des histoires simples. Toutes deux font montre de beaucoup d'enthousiasme et sont félicitées par le président.

M. Tauxe, secrétaire, présente la situation financière qui est saine ; il est tout heureux d'annoncer que, pour la première fois, il n'y a pas de déficit. Cette situation favorable est due à l'augmentation du nombre des abonnements — sauf pour Cadet Roussel — et à l'exposition qui a pu atteindre davantage d'enfants. Il remercie le corps enseignant pour son dévouement, et la presse qui accepte volontiers les communiqués.

Il est procédé ensuite à la nomination du président. C'est M. Bois, inspecteur à Genève qui succède à M. Bonny. MM. Born, représentant la S.P.V., et Marguerat, délégué de Pro Juventute, sont nommés vérificateurs de comptes pour les deux prochaines années.

Il est parlé ensuite assez longuement du concours « La forêt » pour lequel les responsables espèrent recevoir beaucoup de réponses. Nous souhaitons qu'ils ne soient pas déçus.

Le journal « Benjamin » porte un nouveau titre : « Jeunesse-Actualités ». Malgré tous les efforts, sa diffusion en est faible, et c'est fort dommage.

Pour terminer, nous faisons appel à tous les collègues pour qu'ils aident de toutes leurs possibilités à la diffusion de ces journaux d'enfants. Qu'ils en soient d'avance remerciés.

Ch. C.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ÉCOLE DES PARENTS

Voici le programme du **Vie cours de l'Ecole des Parents** de Lausanne dont les conférences auront lieu à l'Aula de l'Ecole supérieure de jeunes filles à Villamont, Lausanne, à 20 h. 15 précises.

Finance du cours : Fr. 9.— par couple ; Fr. 7.— pour les membres de la S.V.U.P. ou Fr. 2.— par séance.

Compte de chèques No II 6121. Merci d'inscrire au dos du bulletin de versement « Pour l'Ecole des Parents ».

Titre général

FAMILLE - ÉCOLE

Sujets :

Mardi 6 novembre : Le point de vue du père et de la mère,
M. P. Taillens et Mme E. Jossevel.

Mardi 13 novembre : Le point de vue du maître primaire,
M. R. Genton, maître primaire supérieur, à Chernenex s. Montreux.

Mardi 20 novembre : Le point de vue du maître secondaire,
M. G. Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure de
jeunes filles,
et M. J. Moret, professeur au Collège classique.

Mardi 27 novembre : Le point de vue du médecin,
M. le Dr P. Rochat, médecin des écoles, Lausanne.

Mardi 4 décembre : Les sanctions dans la famille,
M. le Dr René Henny.

LES VACCINATIONS AU B.C.G.

L'article de notre collègue Jurg Barblan (Bulletin du 29.9.56) nous vaut encore trois nouvelles « réponses ». Venant après celle du Dr Diserens, vous trouverez ci-dessous :

1 article du Dr Payot, chef du Service sanitaire cantonal,

1 article du Dr Cardis, au nom de la Faculté de médecine,

1 article (citations) du Dr Rochat, président de la L.V.T.

MM. les médecins répondent longuement et justifient les vaccinations au B.C.G. en fournissant des données d'ordre scientifique et médical. Nous les remercions de la peine qu'ils se sont donnée.

Jurg Barblan parle lui du « risque » et surtout de la *responsabilité* de l'Etat qui est engagée dans cette vaccination des *candidats* à l'Ecole Normale.

La question qui se pose est donc celle-ci ? Faut-il vacciner le *candidat* ou *l'élève* de l'E.N. ? Le Dr Payot fait lui-même cette distinction à la fin de son article. Jurg Barblan, lui, prend nettement position : l'Etat peut exiger une telle vaccination d'un futur membre du corps enseignant, il en prend donc la responsabilité et en assume les risques (si minimes soient-ils).

Nous pensons que notre collègue a exprimé son opinion avec courage, il l'a fait après mûres réflexions. Il l'a fait honnêtement et nous voulons croire que personne ne lui gardera rancune de son intervention.

E. B.

LE Dr PAYOT NOUS ÉCRIT :

L'article paru dans « L'Educateur » du 29 septembre 1956 sous le titre « L'Ecole des piqués » et signé de M. Jurg Barblan ne mérite au fond pas de réponse, car la population en général est assez instruite sur ce sujet pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y attacher une importance quelconque. Cependant, comme le silence pourrait être pris par certains pour un acquiescement, je pense pouvoir donner les renseignements suivants : L'Etat, le Département de l'instruction publique et le Conseil de santé en particulier ont eu à maintes reprises le devoir de s'occuper

d'instituteurs et d'institutrices qui, par leur maladie, présentaient un danger pour leurs élèves. Le Conseil de santé a dû trop souvent hélas demander l'éloignement de l'école, de certains membres du personnel enseignant atteints de tuberculose et l'Etat a toujours consenti à ce que ces malades bénéficient d'un secours équitable qui, certes, n'a pas été refusé ! Or, toutes les mesures que l'on peut prendre en faveur du personnel enseignant pour éviter une contamination possible des élèves se justifiera toujours et la vaccination au B.C.G. réclamée pour les candidats à l'Ecole normale a toute sa valeur. C'est en toute connaissance de cause que le Département de l'instruction publique a pris la mesure que vous critiquez. Non, M. Jurg Barblan, le candidat ou l'élève de l'Ecole normale ne sera pas « piqué », comme vous le pensez, parce qu'il a été vacciné au B.C.G.

Dr F. Payot.

L'OPINION DE LA FACULTÉ

Puisque l'on (qui ? Réd.) engage la Faculté à répondre à l'article de M. Jurg Barblan paru dans le numéro 34 de votre journal « Educateur », nous ne voulons pas nous dérober ; il ne s'agit pas pour autant d'engager « une controverse », mais de mettre au point quelques notions qui préciseront, nous l'espérons, la « connaissance particulière acquise dans ce domaine » par l'auteur. Celui-ci prétend que seuls les candidats tuberculeux seront admissibles à l'Ecole normale ; c'est une confusion ou un abus de langage ; il ne suffit pas qu'un sujet « héberge du bacille tuberculeux » pour qu'il soit déclaré tuberculeux. Un tuberculeux est un malade ; or, une tuberculino-réaction positive se rencontre dans une proportion très élevée de la population valide ; un homme par ailleurs bien portant peut être parasité par le bacille ; cela signifie qu'il a eu une fois un contact infectant, qu'il a passé par une primo-infection ; cela ne veut pas du tout dire qu'il soit un tuberculeux : il est simplement porteur de ce que nous appelons une infection tuberculeuse latente, état parfaitement compatible avec une santé excellente.

Ceux qui ont traversé victorieusement l'épreuve de la primo-infection ne sont pas susceptibles d'en refaire une, et présentent, à l'égard de nouvelles contaminations, une certaine résistance dont sont dépourvus les organismes dits vierges de tout contact bacillaire, il ne serait pas juste d'en inférer qu'il sont de ce fait à l'abri d'une évolution tuberculeuse ultérieure ; car le passage de l'infection latente à la maladie, sous des influences diverses, est naturellement possible.

Et maintenant pourquoi vacciner au B.C.G. ?

Parce que la morbidité reste élevée chez nous et que les risques de se contaminer grandissent avec l'âge. Une primo-infection dans la jeunesse conduit fréquemment à une tuberculose-maladie. Or, le B.C.G. constitue une prémunition efficace contre la contamination. Les statistiques les plus sérieuses et les plus amples nous démontrent que les groupes de vaccinés par le B.C.G. sont atteints par la tuberculose-maladie avec une fréquence au moins six fois plus faible que les groupes similaires non-vaccinés. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à proposer, en

toute conscience et en connaissance de cause, la vaccination par le B.C.G. aux jeunes qui n'ont pas viré leur tuberculino-réaction, certain de leur rendre ainsi un grand service.

Les dangers de la méthode de Calmette sont largement inférieurs à ceux de toutes les autres vaccinations, et notamment de l'anti-variologique, qui est pourtant entrée dans nos mœurs et nous préserve d'épidémies venant d'ailleurs. L'Organisation Mondiale de la Santé (l'O.M.S.) a fait exécuter de par le monde plus de 50 millions de vaccinations au B.C.G. Or, jusqu'ici, on a attribué au B.C.G. 3 cas de mort, au sujet desquels les avis ne sont d'ailleurs pas unanimes. Y a-t-il lieu de peindre le diable sur la paroi ? Se faire vacciner, est-ce vraiment consentir à « sacrifier un peu de sa santé à sa vocation ? » Non. C'est au contraire se mettre au bénéfice d'un procédé qui diminue considérablement les risques de devenir tuberculeux.

Je n'ai pas besoin en terminant de dire à des instituteurs, soucieux des élèves qui leur sont confiés, combien leur propre santé est précieuse aux yeux de la collectivité, car ils approuvent sûrement sans réserve toutes les mesures prises en vue de l'amélioration de l'état sanitaire dans nos écoles.

Dr F. Cardis,

*Chargé de cours de phitiologie à
la Faculté de Médecine.*

LA VACCINATION AU B.C.G., UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE

Certaines revues illustrées françaises, qui atteignent le public suisse, se livrent depuis quelques mois à de violentes attaques contre la pratique de la vaccination au B.C.G.

A la suite cette campagne, le Secrétaire d'Etat à la santé publique a demandé à l'Académie de médecine de lui faire savoir si, à sa connaissance, des éléments nouveaux étaient intervenus qui pourraient la conduire à modifier la position très favorable qu'elle avait prise à ce sujet lors du vote de la loi du 5 janvier 1950 (qui introduisait en France le principe de la vaccination obligatoire pour des portions très importantes de la population : enfants en âge de scolarité, apprentis, personnel hospitalier, étudiants, soldats, etc.).

L'Académie a fait tenir la réponse suivante au secrétaire d'Etat à la santé :

« L'Académie nationale de médecine, émue des attaques sans fondement scientifique valable qui se font jour de divers côtés contre la vaccination préventive de la tuberculose par le B.C.G., déclare : aucun fait nouveau ne vient contre-indiquer l'application du B.C.G. aux catégories de sujets visés par la loi du 5 janvier 1950.

« Bien au contraire, l'expérience acquise en France et à l'étranger sur plus de 100 millions de vaccinations prouve que le B.C.G. est un élément fondamental de la lutte antituberculeuse en raison de son innocuité et de son efficacité.

Dr Rochat, président L.V.T.

Pour conclure

Merci, docteur, d'avoir pris la peine de répondre à ma diatribe : « L'école des piqués ». Je regrette cependant que vous ne considériez que l'aspect médical de la question, alors que mon article posait d'abord les questions d'ordre civique et moral que voici :

1. Est-il admissible que l'Etat impose, sans nécessité absolue, une mesure qui porte atteinte à la liberté individuelle et corporelle d'une catégorie de personnes ?

En régime totalitaire, cela ne se discute peut-être pas. Il va de soi que le bonheur et la santé y sont obligatoires, selon les normes fixées par l'Etat. Mais chez nous, chez nous qui croyons encore à la liberté et à la responsabilité personnelles, comment peut-on seulement envisager une telle mesure ?

2. Est-il admissible que l'Etat impose un risque spécial à cette même catégorie de personnes, sans assumer aussi la couverture de ce risque ?

Rien n'empêchait d'organiser ces vaccinations obligatoires au cours des études à l'Ecole normale. L'Etat en aurait ainsi assumé directement la responsabilité. En cas d'accident, les lésés auraient pu obtenir réparation au moins financière.

Evidemment que si le B.C.G. ne provoque jamais d'accidents, la question de la responsabilité ne se pose pas. Qu'en est-il donc ?

Vous me demandez de citer un seul cas d'accident grave causé par le B.C.G. J'en suis surpris. Vous en connaissez vous-mêmes plusieurs. Vous savez que, parmi les accidents mortels signalés, les congrès du B.C.G. en ont eux-mêmes retenus quatre à la charge du vaccin, jusqu'à maintenant. Dans un article en faveur du B.C.G., publié l'hiver dernier par la revue médicale suisse « Praxis », le Dr Delachaux analyse en détail deux de ces cas. Je me permets de vous y renvoyer.

Donc, il y a risque.

A ce premier risque, propre au B.C.G., s'ajoute le risque d'intoxication par la tuberculine utilisée dans les nombreux tests qui précèdent et qui suivent nécessairement la vaccination. Risque infime, je l'espère.

Un troisième risque est le risque d'erreur. Faut-il rappeler, pour mémoire, le drame de Lübeck, où 73 enfants furent tués par une vaccination faite, par erreur, avec une culture de bacille virulent au lieu de B.C.G. Le B.C.G. n'y fut pour rien, mais c'est bien la vaccination qui a tué.

Y a-t-il encore des risques à longue échéance ? La pratique du B.C.G. peut-elle contribuer à l'extension des maladies de dégénérescence : diabète, rhumatisme, cancer, folie, etc ?... On l'ignore. Je ne retiendrai donc pas ce risque éventuel.

De tout cela il résulte au moins une certitude : si faible soit-il, le risque existe. Du moment que l'Etat impose ce risque, il en doit assumer la responsabilité.

N'est-ce pas votre avis ?

Jurg Barblan.

GENÈVE

U.I.G. — MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 OCTOBRE 1956

Président : René Sangsue

Secrétaire : Jacques Hainaut

Une cinquantaine de membres participent à cette séance, au cours de laquelle 9 jeunes collègues sont admis au sein de l'Union des Instituteurs. Ce sont : **Pierre Arnoux, Roger Beuchat, Freddy Bouzer, Maurice Janin, William Marbacher, Rémy Mauron, Albert Morard, Albert Spring, Gérard Vecchio**. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Marcel HERBEZ, qui a passé dans l'enseignement secondaire, est nommé membre honoraire.

Le président Eric PIERREHUMBERT passe aux communications, qui concernent particulièrement les séances de délégations. Chacun constate avec satisfaction que les démarches de l'UIG ne sont pas toujours inutiles.

La parole est alors à notre globe-trotter et collègue Gustave WILLEMIN pour une conférence intitulée « **De Montreux à Manille** ».

Bien qu'il n'ait, dit-il, pas eu le temps de préparer son exposé, il nous fait passer une heure qui nous semble bien plus brève que ne fut pour lui l'une de ses 44 heures de son voyage, de Genève à Manille.

WILLEMIN nous donne tout d'abord quelques précisions sur la FIAI (Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs). Créée en 1926 sous l'impulsion des fédérations françaises et allemandes, qui désiraient ouvrir la voie de la réconciliation et de la paix, elle compte aujourd'hui plus de 800 000 membres. Le congrès de cette année avait donc lieu à Montreux, en commun avec la FIPESO (Fédération Internationale des Professeurs de l'Enseignement secondaire). Il se termina au château de Chillon par un souper aux chandelles, qui ne manqua pas d'allure.

Le surlendemain s'ouvrait aux Philippines le congrès de la CMOPE (Confédération mondiale des Organisations de la Profession Enseignante). Cet organisme comprend une grande majorité d'Asiatiques, qui désiraient depuis longtemps obtenir le siège du congrès.

Manille... ville entièrement bombardée et partiellement reconstruite... Transports publics quasi-inexistants... Circulation fantaisiste... Chaleur torride... Pluies abondantes. Vie chère... Aux alentours, rizières.. Maisons sur pilotis, aux toits de chaume... Indigènes propres... Eau sale... Coca-Cola... Scolarité obligatoire pendant 4 ans... Sourires...

L'école est celle de la communauté. Jeunes et vieux s'y retrouvent pour apprendre à lire, écrire et compter, mais aussi, et dans une large mesure, pour s'initier à l'hygiène. Problème inquiétant, les universités regorgent d'étudiants et forment des dizaines de milliers d'avocats, de professeurs, etc.

En résumé, on assiste là-bas à un calquage de la civilisation américaine sur un pays sous-développé.

Le congrès lui-même donna lieu à une véritable fête nationale, dotée de 150 000 francs suisses de subvention, avec garde d'honneur, président de la République, réception au palais, etc.

Les délibérations, fort intéressantes, portèrent sur le thème suivant : L'instituteur et le bien-être de la société.

Je n'en dirai pas plus sur ce congrès ni sur celui de Montreux. Je ne saurais le faire mieux que Gustave Willemin dans ses propres rapports.

J. E.

U.I.G. — LEÇONS PRIVÉES

Les trois comités rappellent à leurs membres l'appel du tuteur général en faveur de ses pupilles, qui ont besoin de leçons particulières au cours de leur apprentissage.

Les collègues qui ont la possibilité de donner de telles leçons n'hésiteront pas à s'annoncer à leur comité ou directement à Monsieur Zumbach.

J. E.

JEUNES ET MOINS JEUNES...

Vous tous, chers collègues, qui désirez rester en forme, sachez que les cours de **culture physique** organisés par l'AGMEP à l'intention des membres de nos Unions ont repris il y a une quinzaine de jours.

Mme Moret donne celui des dames à l'école de la rue Necker; et **M. Hertig** celui des messieurs à l'école du Mail.

Ils ont lieu l'un et l'autre le **mardi à 17 heures**.

Un **cours de jeux** réservé aux dames a lieu le **lundi à 17 heures** à la salle du Stand sous la direction de M. Jean **Brechbühl**.

Le coach profite de l'occasion pour signaler que le championnat corporatif de basket-ball ne reprend pas pour l'instant. Le comité de l'AGBC se trouve devant un problème difficile à résoudre, du fait du grand nombre d'équipes inscrites, du petit nombre de terrains disponibles et du nombre limité de jours de la semaine...

Le coach prie ses collègues joueurs de patienter, tout en leur demandant de prendre soin de leur équipement, qui leur a été remis à titre de prêt (à l'exemple du casque du soldat helvétique, voir livret de service p. 12).

Chaque joueur sera avisé dès que les matches reprennent.

Le coach.

NEUCHÂTEL

INAUGURATION

La Commune de Travers vient de faire les frais d'une rénovation complète d'une de ses petites écoles de campagne, celle du Mont, située à 1080 m. d'altitude. Entre autres améliorations, un logement de quatre pièces a été aménagé pour l'instituteur. C'est samedi 13 octobre qu'eut lieu l'inauguration. M. le conseiller d'Etat Clottu prit la parole, ainsi que M. Berner, inspecteur, le pasteur, le curé, les présidents du Conseil communal et de la Commission scolaire, et M. Claude Grandjean, l'instituteur de ce hameau. Le bâtiment fut reconnu comme une parfaite réussite par tous les orateurs. Nous sommes heureux que le dévoué président de la Section du Val-de-Travers en soit le bénéficiaire.

W. G.

COURS DE LA CENTRALE SUISSE D'ÉDUCATION OUVRIÈRE

A CHEXBRES

les 13 et 14 octobre 1956

Étaient convoqués soixante-cinq délégués de divers comités syndicaux, de la V.P.O.D. en particulier.

L'organisation relevait du secrétaire C.O., M. Bruno Muralt, qui mena tout le cours avec une cordialité souriante et une louable ponctualité.

M. Edouard Besançon, secrétaire des fonctionnaires postaux à Berne, donna des directives sur la constitution des comités, le choix de leurs membres, leurs attributions, les qualités requises et désirables pour l'exercice de leurs fonctions. La grande et fructueuse expérience du conférencier lui a permis de recueillir une foule d'observations concrètes qui seront sûrement utiles à tous. Grâce à son discernement et à son bon sens, il voit les points faibles et réussit à mettre chacun en garde contre l'imprévoyance et la hâte. Il fait appel à la logique, à la réflexion, à la sagesse. Tout doit être pensé et réglé ; rien ne doit être abandonné à l'aventure : dates, durée des séances, déroulement des débats, exposés, présentation des conférenciers, etc. C'est le lieu de répéter l'adage : « Gouverner, c'est prévoir ». Une quantité de ces remarques tombent sous le sens, il faut en convenir, mais échappent encore trop souvent aux responsables, malgré tout.

En dehors de ces questions toutes pratiques, on entendit exposer, avec la clarté d'un pédagogue avisé, M. R. Meuli, professeur à Neuchâtel, le problème économique des exportations et importations, de la balance commerciale d'un pays. Nous avons admiré la souplesse des auditeurs qui répondaient avec bonne grâce, comme des écoliers, aux multiples questions posées. Mais nous devons rendre hommage à la grande compétence du professeur qu'aucune interpellation de l'auditoire ne mit dans l'embarras. Le jeu des échanges et les raisons des fluctuations furent autant de révélations passionnantes pour la plupart, ces sujets importants touchant plus ou moins directement et tour à tour l'un ou l'autre des participants. La discussion devint si captivante que l'heure fut bientôt dépassée de beaucoup. Il faut dire que les connaissances étendues de M. Meuli lui permettait de saisir immédiatement tous les aspects des problèmes.

La soirée du samedi fut agrémentée par la projection de quatre beaux films tirés de l'abondante collection que le C.O. tient à la disposition de nos associations contre paiement d'une location modique.

Le cours se termina par quelques heures d'exercices pratiques sur la conduite d'une assemblée. Ce fut extrêmement vivant et fort gai grâce aux interventions imprévues et heureuses qui ont surgi le plus opportunément.

Il faut remercier vivement le C.O. de l'intelligente préparation de tout ce cours auquel la direction experte de son secrétaire assura un réel succès.

W. G.

COMMUNIQUÉ**SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE****Publication des cours d'hiver 1956**

La société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

a) Cours de ski du 26 au 31 décembre 1956

1. Verbier
2. Monts-Chevreuils (classe préparatoire pour le brevet d'I.S.)
3. Wengen
4. Grindelwald
5. Sörenberg
6. Stoss
7. Cours préparatoire au brevet d'I.S. pour la Suisse allemande, à Iltios. Le cours préparatoire est obligatoire pour les candidats au cours du brevet d'instructeur de ski qui a lieu au printemps.

b) Cours de patinage du 26 au 31 décembre 1956.

1. Bâle
2. Lausanne

Remarques : ces cours de ski et de patinage sont destinés aux membres du corps enseignant en fonction qui enseignent le ski ou le patinage ou participent à la direction de camps de ski. Toute inscription non accompagnée d'une attestation des autorités scolaires certifiant les renseignements ci-dessus ne sera pas prise en considération. Les débutants ne sont pas admis aux cours de ski. On ne peut s'inscrire qu'au cours le plus proche du lieu où l'on enseigne.

Indemnités : indemnité journalière de fr. 8.50, indemnité de nuit de fr. 5.—, le remboursement des frais de voyage du trajet le plus court du lieu où l'on enseigne au lieu du cours.

Les inscriptions sur format A 4 (format normal) contiendront les renseignements suivants : nom, prénom, profession, année de naissance, le degré de la classe où l'on enseigne, l'adresse exacte, le nombre et le genre de cours d'été et d'hiver suivis dans la S.S.M.G. Les inscriptions sont à envoyer jusqu'au 18 novembre à Max Reinmann, maître de gymnastique, Burgdorf. Tous les collègues inscrits recevront une réponse, affirmative ou pas, au début du mois de décembre. Nous les prions ainsi de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Pour la Commission technique de la S.S.M.G.,

le président : Numa YERSIN.

APPEL

au Corps enseignant du Canton de Vaud

Le Département de l'Intérieur, d'entente avec le Département de l'Instruction publique et des Cultes, se permet de faire appel à votre précieuse collaboration dans l'action qu'il entreprend pour la vaccination anti-poliomyélitique.

Ayant reçu du vaccin Salk, le Département de l'Intérieur a décidé d'en faire profiter notre population cette année. La Faculté de Médecine, le Conseil de Santé, la Société vaudoise de Médecine et l'Association suisse contre la poliomyélite recommandent cette vaccination.

Pour une question d'organisation et parce que la quantité du vaccin Salk est limitée, il a été décidé de vacciner pour le moment que les enfants âgés de 6 à 10 ans, dont les parents le demandent, c'est-à-dire nés pendant la période comprise entre 1946 à 1950 inclus.

C'est en vue de faciliter le recensement des enfants de cet âge que la collaboration du Corps Enseignant est sollicitée par le Service Sanitaire cantonal.

A cet effet une circulaire, avec instructions détaillées, sera adressée à chaque maître intéressé ; le Service Sanitaire cantonal est persuadé qu'elle recevra bon accueil et remercie d'avance pour l'appui qui lui sera donné dans cette circonstance.

Votre musique

chorale pour votre classe et vos sociétés

Chants d'enfants

instrumentale pour tous les instruments

Vos disques

Classique - Chansons - Danses - Diction - Théâtre - Série de documents sonores préparée spécialement pour le corps enseignant

Vos flûtes

Beau choix de flûtes KUNG

Toute la littérature pour cet instrument

à la Maison de la Musique

AU MÉNESTREL

A. Fauquex

15, quai de l'Île Téléphone 24 96 77

Genève

A la **Loterie Romande**

le plus petit lot est de

Fr. 12.-

le 10 nov.

2 GROS LOTS

75.000

75.000

14.861 autres lots



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 268 millions

HOMONYMES GROUPÉS

par Eugène CORDEY, correcteur
(Brev. 1922, Normale, Lausanne)

**I. Homophones et pres-
qu'homophones.** Paru en
1953. 44 pages Fr. 1.50.
Tirage: **5000** exemplaires.

tant	tan	taon	temps	
teint	tain	tin	thym	
jais	jet	geai	g	
don	donc	dont	dom	
ci	si	scie	sis	six

**II. Personnels et com-
muns** (Éponymes et épony-
mies). Vient de paraître.
48 pages Fr. 2. — .
Tirage: **5000** exemplaires.

Pages	3-6	: Introduction
»	7-17	: Groupe mythique
»	19-39	: » historique
»	41-43	: » littéraire

Ces titres se vendent aussi séparément. En librairie, ou
C.C.P. II - 10357, Eug. Cordey, Case Jordils, Lausanne.
Aussi rembour.

Partie pédagogique

JEUNESSE SAIN — PEUPLE SAIN

« Suis-je le gardien de mon frère ? » a écrit le Dr Albert Schweitzer. — Oui, certainement, je le suis. Je ne peux échapper à ma responsabilité en disant que l'Etat fera le nécessaire. C'est la tragédie moderne, que tant de gens pensent ainsi. »

C'est pour rappeler à notre peuple, ce sens de la responsabilité personnelle à l'égard d'autrui, sens que le progrès social — si réjouissant à tant d'égards — tend à affaiblir très sensiblement, qu'une vaste action dite : « Pour la santé de notre peuple » est organisée dans toute la Suisse du 21 au 28 octobre. La presse, la radio, les Eglises y collaboreront et, c'est bien naturel, l'école.

Cette campagne vise surtout à éduquer et informer notre population au sujet du problème de l'alcoolisme. Elle sera menée dans un esprit positif, hors de toute polémique et mettra en relief, d'une manière objective, la valeur d'une vie saine et sobre.

Parmi les personnalités qui la patronnent citons MM. Max Huber, ancien président de la Croix-Rouge internationale, Albert Picot, ancien conseiller aux Etats, le prof. W. Boven, recteur de l'Université de Lausanne, le général Guisan, Arnold Kaech, directeur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sports, Macolin, Adrien Lachenal, président du Touring Club Suisse, E. Jaggi, Brougg, directeur du Secrétariat suisse des paysans, le Dr H. Meuli, médecin en chef de l'armée, M. Th. Richner, président du Schweizerischer Lehrerverein.

La partie pédagogique du présent numéro de l'« Educateur » a été préparée par des collègues de Suisse alémanique. Les maîtres des divers degrés y trouveront de quoi collaborer à l'action mentionnée ci-dessus. Comme l'a écrit un inspecteur scolaire bernois, M. E. Aebersold : « Nous devons, d'une part, sauvegarder, par l'exemple et l'éducation, la santé morale de notre jeunesse qui est naturellement saine, et, d'autre part, la préserver des influences destructives et corruptives de notre temps ». La mettre sans cesse en garde contre l'abus dangereux des boissons alcooliques, lui donner le goût d'une vie saine et sobre reste aujourd'hui encore un impérieux devoir.

C'est dans la certitude que vous ferez tous votre part dans l'effort entrepris cet automne, que nous vous offrons, chers collègues, la matière de ce numéro.

Les sections romandes
de l'Association antialcoolique du Corps enseignant.



Sobriété et sécurité de la route

*Si sèche est la route
Plus sûr est le conducteur.*

*Plus sûre est la route
Si « sec » est le conducteur.*

*Un verre de trop
Des morts de trop.*

Expériences :

a) Dans le préau tracer une ligne de 20 m. à la craie sur laquelle on marque un trait tous les mètres. Des élèves sur vélos bien équipés (freins !) se lancent à toute vitesse vers ces marques et s'arrêtent au coup de sifflet. Lire et noter la longueur du freinage.

b) Tracer dans le préau, à la craie, une piste irrégulière (avec nombreuses courbes). Des élèves suivent cette piste à vélo, à diverses vitesses. Observer les déviations dues à la vitesse croissante.

c) Lors de la leçon de calcul, établir le tableau suivant : Pour parcourir à l'heure (3600 sec.) 360 km. (auto de course), il faut, pour une distance de 100 m., 1 seconde. Si l'on met 6 secondes pour la même distance, la vitesse est 6 fois plus petite. $360 \text{ km.} : 6 = 60 \text{ km/h. (auto).}$

- | | | |
|-------------------------|---|------------------------------|
| 1 seconde pour 100 m. | = | 360 km/h. (auto de course) ; |
| 6 secondes pour 100 m. | = | 60 km/h. (auto) ; |
| 9 secondes pour 100 m. | = | 40 km/h. (scooter) ; |
| 15 secondes pour 100 m. | = | 24 km/h. (vélo), |
| | | en descente 40 à 50 km/h. ; |
| 60 secondes pour 100 m. | = | 6 km/h. (piéton), etc. |

Bien familiarisés avec ce tableau, marquons, au moyen de fanions, sur une route peu fréquentée, une distance de 100 m. Eloignons-nous, de façon à bien voir la distance marquée. Au moyen d'un chronographe, mesurons les temps mis par divers usagers de la route pour parcourir cette distance. (S'il ne passe pas de cyclistes ou de piétons, envoyer des élèves sur la route.)

Question à discuter : Les avions font plus de 500 km. à l'heure ; les chasseurs militaires 1000 km/h. et davantage. Pourquoi l'homme est-il si pressé ?

Des faits lus dans les journaux (utiliser des faits de l'actualité). Trois familles se rendent le dimanche à la campagne avec 3 autos. Un conducteur ivre entre en collision avec la petite file des 3 voitures.

Résultat : Un automobiliste subit une double fracture des jambes et de nombreuses blessures ; son épouse est tuée ; 2 passagers subissent une fracture du crâne et des commotions cérébrales. Le chauffeur fautif qui avait festoyé toute la nuit, était ivre et fatigué. Il fut arrêté immédiatement et incarcéré. Son passager dut être transporté à l'hôpital (22. 8. 54).

1954, en Suisse : 43 400 accidents de la circulation (119 par jour), 26 400 victimes blessées, 956 tués (2 à 3 par jour), 111 des cas mortels dus à l'alcool.

Vitesse en mètres/secondes. Pour nos calculs, nous utiliserons les vitesses du tableau en m/sec. Exemple : Auto roulant à 54 km/h. = $54\,000\text{ m.} : 3600 = 15\text{ m. par seconde}$ (plus de la longueur de la classe !) Compter les secondes : 21, 22, 23... Noter au tableau noir quelques vitesses usuelles :

20 km/h. = $5\frac{1}{2}$ m. à la seconde ;

40 km/h. = 11 m/sec. ;

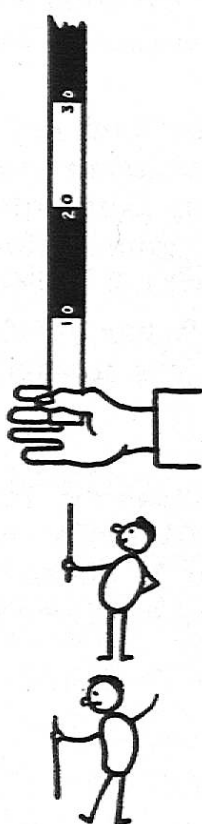
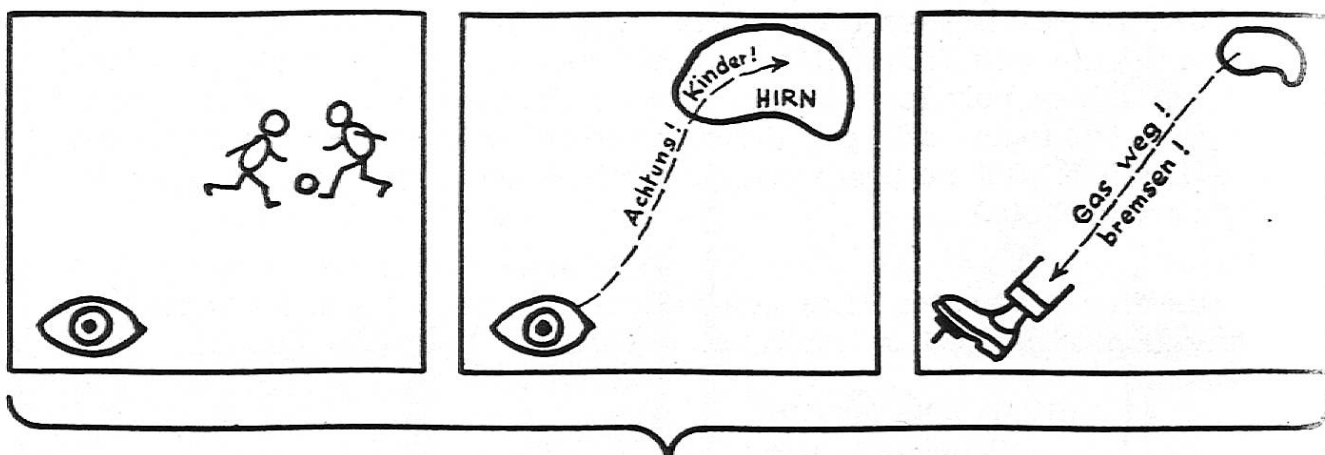
60 km/h. = $16\frac{1}{2}$ m/sec.

80 km/h. = 22 m/sec.

S'arrêter. Distance pour stopper = distance de réaction + distance de freinage.

Un obstacle surgit, un piéton traverse la route, un autre véhicule croise, etc. **Question :** Peut-on stopper immédiatement ? s'arrêter franc sur place ? — Non ! (notre expérience dans le préau).

Résultats d'un freinage brusque : auto projetée (déviée) contre un mur ; conducteur assommé contre le pare-brise, motocycliste projeté au loin, etc.



Réaction : Lorsqu'un obstacle surgit, il se produit toute une série de phénomènes : Vue de l'obstacle, transmission à la centrale (cerveau) — appréciation, réflexion — transmission d'ordres aux membres — exécution (couper les gaz, freiner, etc.). Pour cela, il faut en moyenne au conducteur attentif et de sang-froid, **une seconde**. Durant ce temps, le véhicule continue à avancer = distance de réaction (voir tableau, p. 5). Cette distance de réaction s'accroît proportionnellement à la vitesse.

Mais chaque individu réagit différemment. Expérimentons !

a) Le maître tient verticalement la règle métrique au-dessus de la main légèrement ouverte d'un élève. Il la lâche brusquement. L'élève la saisit. Lire la distance en cm. Elle varie d'un élève à l'autre.

b) Même expérience, mais le maître questionne l'élève (distraction) et lâche la règle. La distance de réaction est notablement plus grande.

Conclusion : Les conducteurs d'auto ont également des temps de réaction différents. Ils peuvent aussi être distraits (passagers, vue du paysage, etc.).

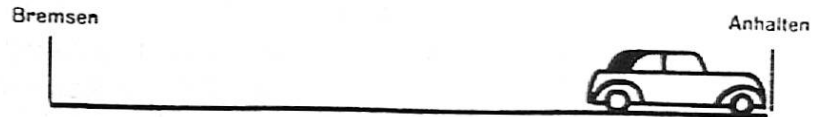
Distance de freinage : Comparaison avec l'expérience dans le préau. Les chiffres ne valent que pour une chaussée sèche ; ils sont passablement augmentés par l'humidité du revêtement.

Notons : Trace de freinage à 20 km/h. = 3 m.

Trace de freinage à 40 km/h. = 12 m.

Trace de freinage à 60 km/h. = 27 m.

Comparons l'augmentation de la vitesse à celle de la longueur de la trace de freinage. Lorsque la vitesse est **doublée**, la trace de freinage est **quadruplée**. La distance de freinage augmente en proportion du carré de l'augmentation de la vitesse.



Distance d'arrêt (stoppage).

La distance réelle nécessaire pour stopper un véhicule dès le premier avertissement comprend la **distance de réaction** (calculée pour une seconde) et la **distance de freinage**.

Pour	Distance de réaction	Distance de freinage	Distance d'arrêt
20 km/h. =	5 1/2 m.	+ 3 m.	= 8 1/2 m.
40 km/h. =	11 m.	+ 12 m.	= 23 m.
60 km/h. =	16 1/2 m.	+ 27 m.	= 43 1/2 m.

L'idéal serait de circuler à une vitesse qui permette de voir constamment la distance nécessaire pour stopper. En pratique, c'est impossible : files d'autos, intense circulation dans les villes. Mais comment ferons-nous pour maintenir aussi brève que possible la distance d'arrêt ? La distance de freinage ne peut guère être modifiée (mais il faut des freins bien en ordre). Par contre, le temps de réaction est très différent selon les circonstances :

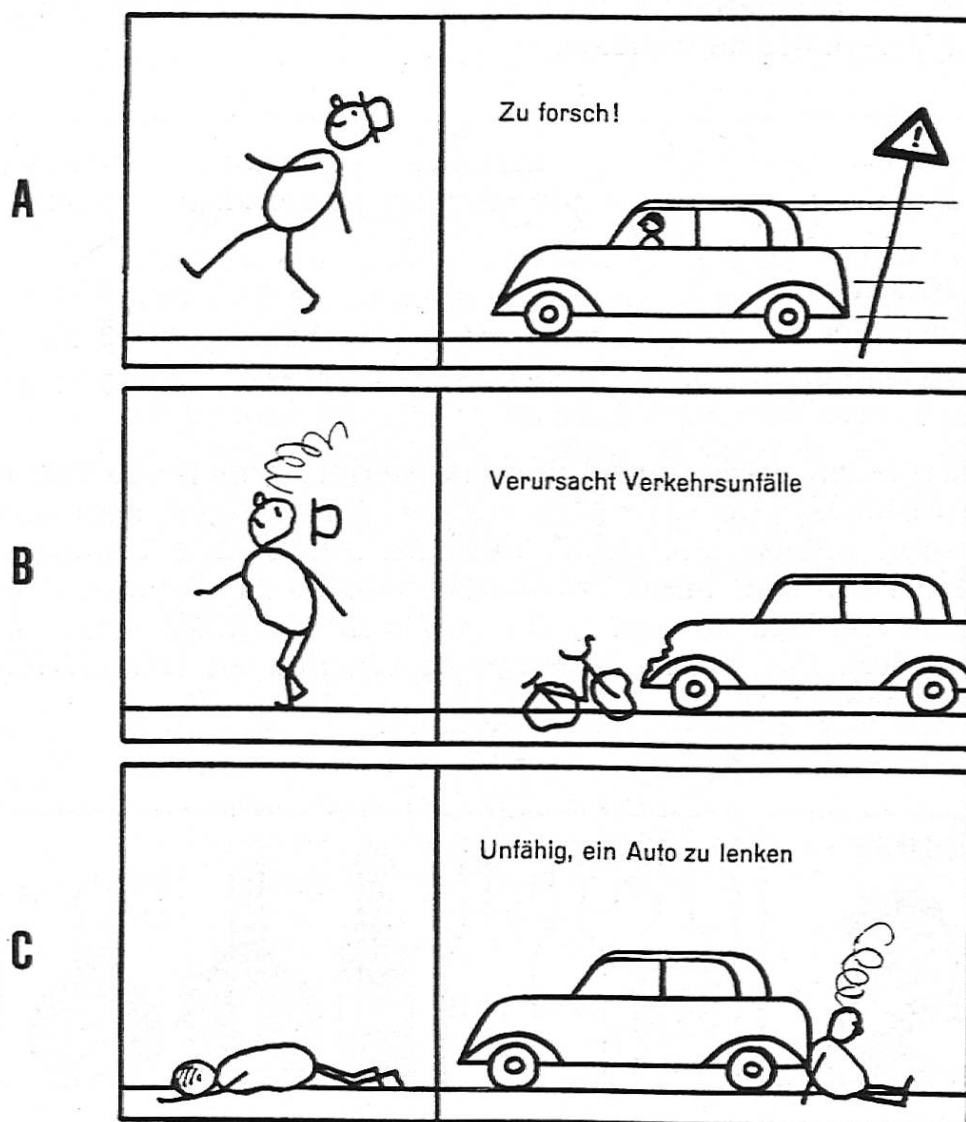


Ennemis d'une réaction rapide :

a) **Fatigue** : Chauffeurs professionnels, temps au volant trop long, arrêts pour se reposer insuffisants ; il s'en suit : distraction, négligence, capacité d'attention et de réflexion diminuée. La consommation d'alcool fait disparaître pour peu de temps la sensation de fatigue, mais est suivie bientôt d'un besoin de dormir accru.

b) **Consommation d'alcool** : Pour préciser, faire énumérer aux élèves les diverses boissons alcooliques : bière, cidre fermenté, vin, eau-de-vie (café-kirsch), liqueurs, apéritifs, etc.

Cheminement de l'alcool dans le corps (à faire voir au moyen d'un tableau mural) : bouche - estomac - par le sang parvient au foie, cœur, corps entier (ou par l'intestin grêle, foie - cœur - corps). En tout premier lieu, l'alcool parvient au cerveau, très irrigué par le sang. L'action est plus rapide et plus forte lorsqu'on est à jeun. L'alcool pénètre intact dans le circuit sanguin où il peut être décelé. Indiquer quelques pour mille (‰) d'alcool décelés par une prise de sang lors d'accidents de la circulation.

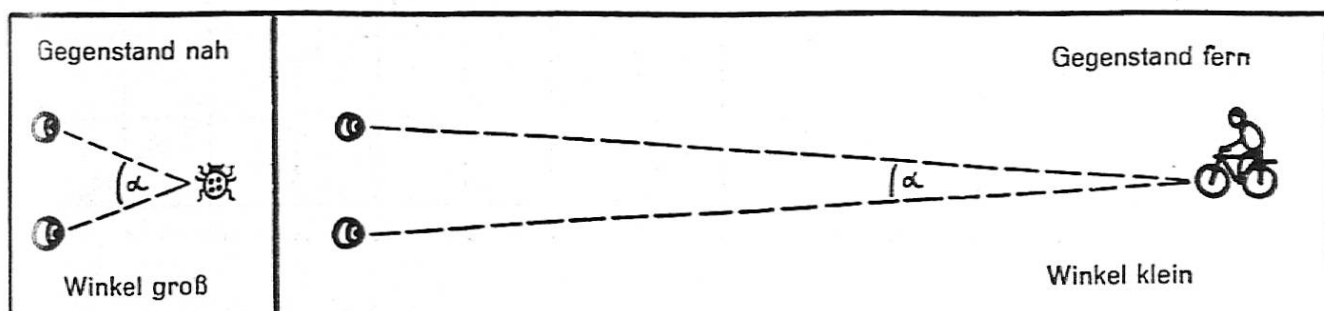


Action de l'alcool sur le cerveau. L'alcool est un poison pour le cerveau. On distingue plusieurs stades de son action :

- a) **inhibition** (ivresse légère, jusqu'à 1‰ d'alcool). Comparaison avec une montre instable : elle marche bien plus rapidement mais n'est plus un compteur du temps fidèle. Signes : l'homme devient gai, perd le contrôle de soi, se vante de sa force et de son adresse, considère les dangers à la légère, commet des actes irréfléchis, « fait le malin » = très dangereux sur la route ;

- b) **ivresse moyenne** (jusqu'à 2 ‰). L'homme n'est plus maître de son corps, ses mouvements manquent d'assurance et sont ralentis, sa pensée est engourdie, sa vue est troublée (voir expérience), fauteur d'accidents de la circulation ;
- c) **forte ivresse** (jusqu'à 3 ‰, un ‰ plus élevé peut être mortel). Paralysie du système nerveux, inconscience totale, long sommeil troublé, incapacité de conduire un véhicule.
- Pour la circulation routière, les stades a) et b) sont les plus dangereux.

Expérience :



Action de l'alcool sur l'acuité visuelle.

Nos yeux servent également de **téléscopes** (mesureurs de distances, comme ceux des appareils photographiques et des lunettes à ciseaux) = **vue plastique**. Des yeux normaux s'adaptent automatiquement à voir **loin** ou à voir **près**. Lorsqu'on regarde au loin, l'angle de vision est aigu ; lorsqu'on regarde près, il est plus ouvert. La consommation d'alcool gêne ou rend même impossible cette accommodation visuelle. Conséquences : l'image de la situation est faussée, la vue manque de plasticité, fausse manœuvre. Expérience : Etendre le bras gauche, lever l'index ; fermer un œil (il n'y a plus de vue plastique), placer la main droite avec index tendu à côté des yeux. Au commandement pointer sur l'index levé. On arrive presque toujours à côté. Avec les deux yeux ouverts, on l'atteint avec plus de sûreté.

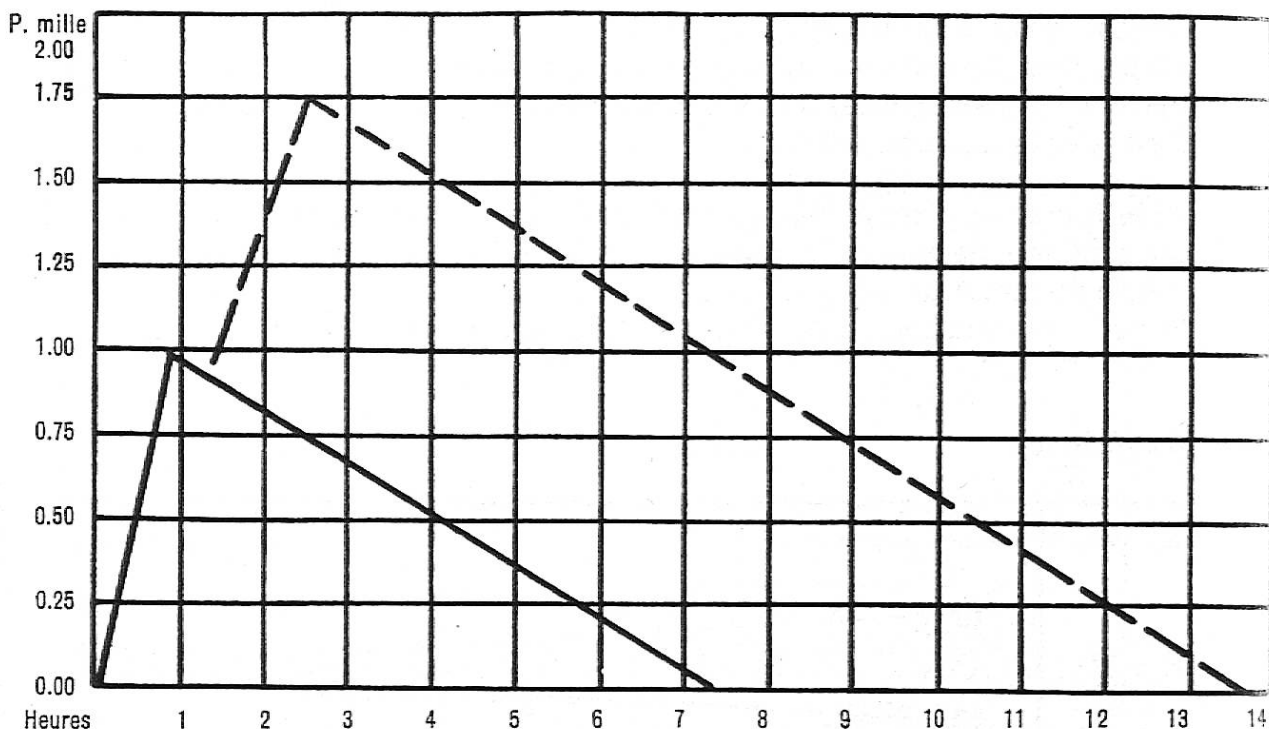
Pendant combien de temps, l'alcool agit-il dans le corps ?

L'alcool est pour le corps un produit de déchet = poison. Il l'élimine aussi rapidement que possible (autres toxiques : nicotine, etc.). Mais il faut des heures jusqu'à ce qu'il soit complètement éliminé (graphique de la page 13, au tableau noir).

Par conséquent : toute consommation d'alcool est interdite :

12 heures avant la prise du service aux pilotes de la Swissair ;

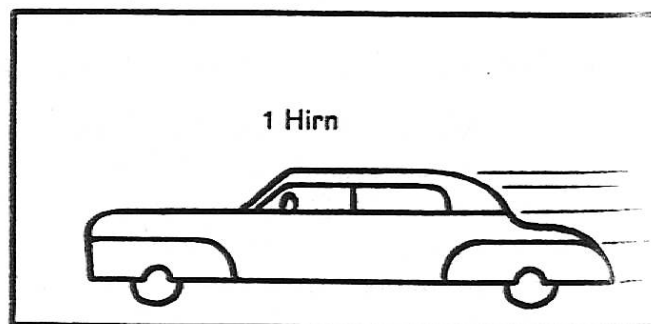
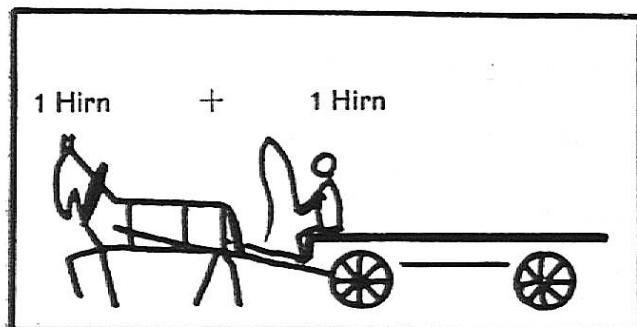
3 heures avant la prise de service aux mécaniciens des locomotives des C.F.F., aux chauffeurs des P.T.T.



Représentation schématique (d'après Windmark) de la teneur en alcool du sang d'une personne pesant 70 kg.

- après consommation d'une quantité d'alcool correspondant à $\frac{1}{2}$ dl. d'eau-de-vie, prise à jeun (———).
- de la consommation, $1\frac{1}{2}$ h. plus tard, d'une quantité d'alcool égale à la première (— — —).

Au temps de la traction animale, il y avait toujours **2 cerveaux** (homme et cheval) pour conduire. Si le cocher était ivre, le cheval retrouvait seul son chemin = conséquences peu graves. Aujourd'hui, un **seul cerveau** conduit souvent les 10 à 20 chevaux (PS) d'un véhicule à moteur. Si ce cerveau est troublé, les nombreux chevaux foncent aveuglément à travers les rues et provoquent de terribles malheurs.



Lire et discuter les slogans du début.

Travail scolaire connexe :

Langue maternelle : La multiplicité des moyens de locomotion et leurs usages.

Calcul : Calculer en m/sec la distance d'arrêt pour diverses distances et diverses vitesses.

Travail manuel : (travail collectif). Collage : scènes de la rue, croisement, etc., sur mi-carton avec figures peintes et découpées.

Ecriture : Slogans sur la sécurité de la route (voir début) ; en trouver d'autres.

Dessin : Projet d'affiches pour la sécurité de la route (voir l'affiche vaudoise de la quinzaine de la circulation 1950). Alcool + volant = crime.

Matériel : Protège-cahier No 8 édité par l'Association antialcoolique du corps enseignant, avec la collaboration du bureau fédéral pour la prévention des accidents. — Brochure O.S.L. : Toujours plus vite. — Manuel de la circulation de l'Automobile Club. — Tableau des signalisations routières du Touring-Club.

Documentation : En 1955, 2703 permis de conduire furent retirés dans toute la Suisse pour ivresse au volant, dont 1283 sans accident et 1420 avec accident.

« Les événements les plus affreux se passent aujourd'hui sur nos routes par la faute d'usagers qui s'enivrent. » - Professeur Dettling.

Le bureau fédéral de statistiques communique qu'en 1955, 1021 personnes ont été tuées dans des accidents de la circulation. Parmi les victimes, 142 ont perdu la vie à la suite de l'ivresse d'un conducteur ou d'un piéton, ce qui représente le 14 % du total des tués.

Pour les trois dernières années, on a le tableau suivant :

Année	Blessés	Tués	Sont tués à la suite de l'ivresse d'un conducteur ou d'un piéton
1953	24 444	911	99 = 10,8 %
1954	26 730	963	111 = 11,5 %
1955	27 722	1021	142 = 13,9 %

Du « suçotage »

Au tableau noir :

Raisin, miel et pommes vermeilles
Te donneront forces nouvelles...
quant aux « sucettes », sois prudent,
elles te gâteront les dents !

Le « suçotage ». Le besoin de suçoter participe du besoin général de jouissance. Capital et industrie se liguent pour l'exploiter, au détriment de l'enfant : « chewing-gum », petites bouteilles à liqueur en chocolat,

pralinés à la liqueur, sucreries de toutes sortes, glaces. Danger moral : les enfants dépensent sans compter ou même volent l'argent nécessaire pour satisfaire leur passion de sucrerie.

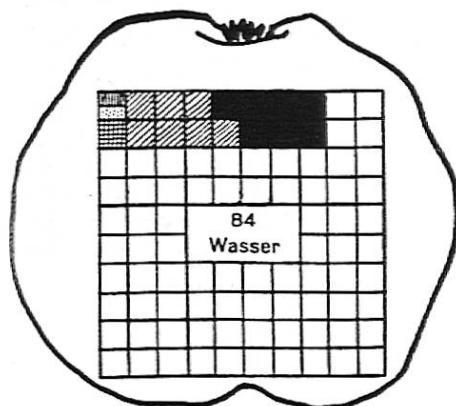


Des « sucreries » et de leurs dangers

Toutes les sucreries : chocolats, chewing-gum, etc., excitent les glandes salivaires. Entre les heures des repas, elles provoquent un état factice de satiété. Bien qu'il ne se soit pas réellement alimenté, l'enfant n'a pas faim et refuse alors la nourriture véritable. Les enfants habitués aux sucreries sont presque toujours de petits mangeurs capricieux. Les sucreries ne contiennent en général aucune vitamine. Les bonbons soi-disant désaltérants provoquent plutôt la soif, par l'excédent de sucre restant collé aux lèvres et dans la bouche. Les fruits juteux et les boissons apaisent réellement la soif. Les **glaces** refroidissent facilement l'estomac et causent souvent des troubles digestifs. Elles se composent surtout d'eau, d'arômes de fruits (le plus souvent chimiques), de colorants et d'édulcorants. Les **petites bouteilles de liqueur en chocolat** excitent le palais et risquent de provoquer le goût des boissons alcooliques. Le « suçotage » prédispose au « sirotage ». Les **pralinés**, les « **bouchées** », les **branches**, le chocolat favorisent l'embonpoint. Avec les pastilles, les caramels, les « sucettes », ils surexcitent les nerfs gustatifs et gâtent le goût sain pour des mets naturels et simples. L'estomac est surchargé, des troubles digestifs peuvent apparaître. « **Chewing-gum** ». Le mouvement de la mastication devient un vrai tic. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'il provoque hors de temps la sécrétion de salive et de suc gastrique. Les **caramels à la crème** et les « drops » empoissent la bouche et, par leur excès en sucre, mettent la soif. Comme la plupart des sucreries, ils restent longtemps attachés entre les dents et constituent un terrain d'élection pour diverses bactéries et agents infectieux.

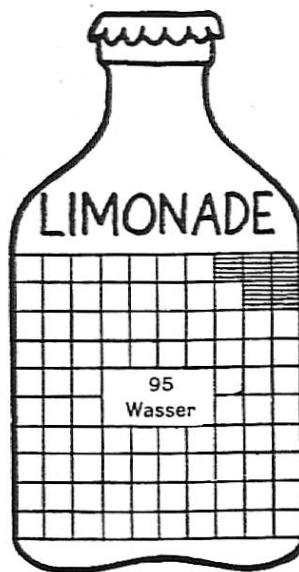


SÜSSMOST



in %

	0,5 Mineralst.		7 Zellstoffe
	0,5 Eiweiß		7 Zucker
	1 Apfelsäure		84 Wasser



in %

	Kohlensäure, Farbstoff
	0,025 Essenz
	0,2 Zitronensäure
	2,5 Zucker
	95 Wasser

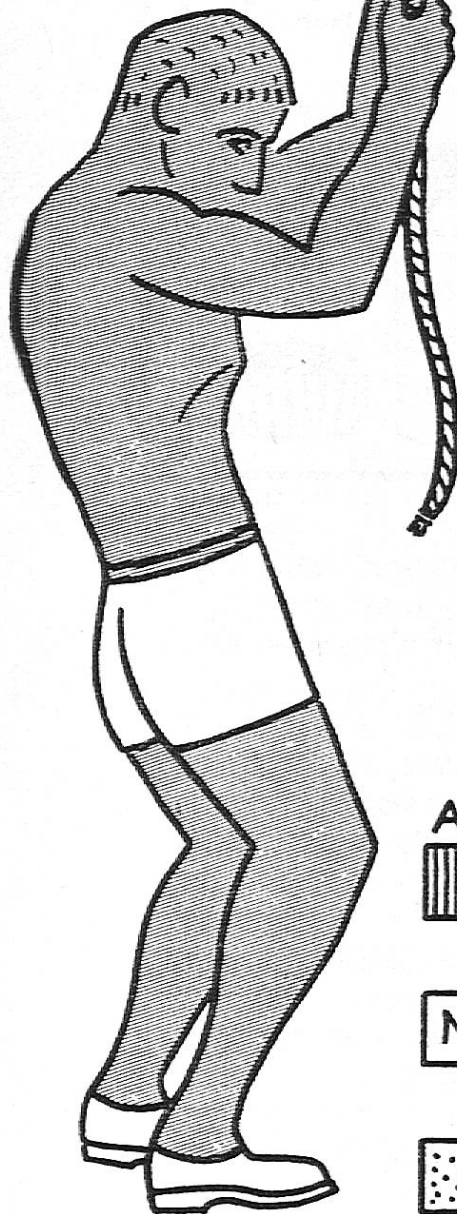
Comparaison entre
valeur en argent
et valeur alimentaire

Cidre doux :

Nourriture réelle
prix de vente :
60 à 70 cts le litre.

Limonade :

Sans véritable valeur
alimentaire.
Prix de revient, au plus
5 cts par litre.
Prix de vente :
60 cts à 1 fr. 70 le litre.

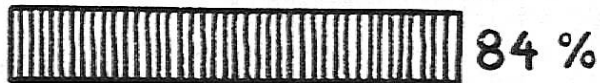


L'alcool donne-t-il des forces ?

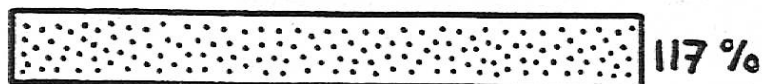
C'est le sucre qui est la « benzine » des muscles, non l'alcool. Des douzaines d'expériences soigneusement exécutées l'ont prouvé. Une des meilleures a déjà été réalisée en 1904 par le Finlandais Hellsten. Hellsten était un sportif entraîné pesant 92 kg. Pendant plus de 2 mois, il soulevait chaque matin un poids de 90 kg. chaque seconde jusqu'au moment où il n'en pouvait plus de fatigue. Après un repos de 2 à 3 minutes, il recommençait jusqu'à complet épuisement, et cela vingt fois de suite. Ces expériences étaient précédées de l'ingestion soit d'alcool ($80 \text{ cm}^3 = 8 \text{ dl. de vin}$) soit de 100 g. de sucre ; d'autres sans rien prendre. Hellsten fit les constatations suivantes :

Les jours où il avait consommé de l'alcool, le résultat de la première série de son travail de force était meilleur. Mais après 12 à 14 minutes, survenait un fléchissement allant s'accroissant. Au total, le résultat des journées avec alcool était inférieur à celui des jours sans alcool. Après ingestion de sucre, les résultats étaient les meilleurs.

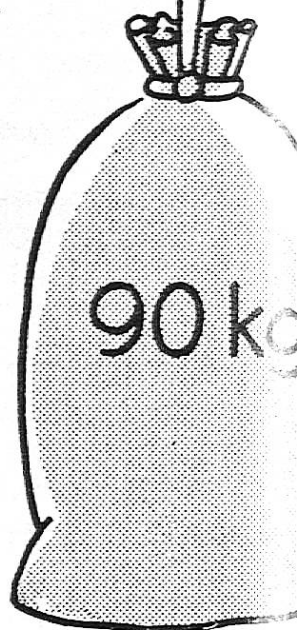
ALKOHOLVERSUCHE



NORMALVERSUCHE 100 %



ZUCKERVERSUCHE



ALCOOL ET HABILETÉ

Enquête de l'institut psychotechnique de Copenhague (1930)

Personnes soumises à l'enquête : 140, dont 37 chauffeurs professionnels et 43 étudiants.

Alcool consommé : 4 heures après le repas, les personnes soumises à l'enquête recevaient 0,6 cm³ d'alcool par kilo de leur poids, alcool dilué à 40 %. (Un homme de 75 kg. recevait donc 50 cm³ d'alcool = 1,25 dl. d'eau-de-vie à 40 %.) Les expériences commençaient 40 minutes après.

Expériences. On vérifia :

1. La faculté d'opter pour la meilleure possibilité offerte entre plusieurs avec le maximum de rapidité.
2. La faculté de répondre très rapidement par un mouvement musculaire à une impression sensorielle.
3. La faculté de porter l'attention simultanément sur divers faits.
4. La sûreté de l'adresse manuelle.

Expériences :

- I. Une plaque métallique avec 6 trous marqués de A à F. Une des lettres apparaissait à des intervalles de temps inégaux. Il fallait rapidement planter un poinçon dans le trou correspondant.
- II. Deux cylindres métalliques, longs de 1 m., avec un diamètre de 3,5 cm. étant suspendues à un gabarit, il fallait, lorsque un coup de marteau, à intervalles irréguliers décrochait les cylindres, les saisir rapidement pour les empêcher de tomber.
- III. Trois larges rubans, marqués de traits noirs transversaux, glissaient autour d'un cadre. Le ruban du milieu reste immobile ; celui de droite glissait de haut en bas ; celui de gauche se mouvait plus rapidement de bas en haut. Il se formait ainsi, à intervalles irréguliers, une ligne noire continue à travers les trois rubans, et cela à trois hauteurs différentes. Tâche du sujet : Peser sur un levier enregistreur chaque fois qu'une ligne se constituait.
- IV. Un disque muni de pointes métalliques hautes de 2,5 cm. est marqué d'une ligne rouge en spirale serpentant entre les pointes. Tâche : suivre la ligne avec une tige sans toucher les pointes métalliques.

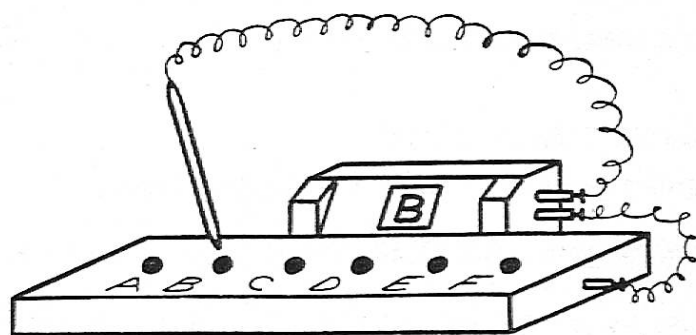
Bibliographie

(Voir « Educateur » 1956, p. 721)

Michel Ray : « A la découverte des sciences » (Payot, 1954), p. 254-259.
Brochure O.S.L. Alphonse Daudet : « La belle Nivernaise ».

Brochure : Action « Pour la Santé de notre peuple », publiée par le Comité de patronage vaudois et qui sera adressée au Corps enseignant et aux pasteurs du canton de Vaud.

I.



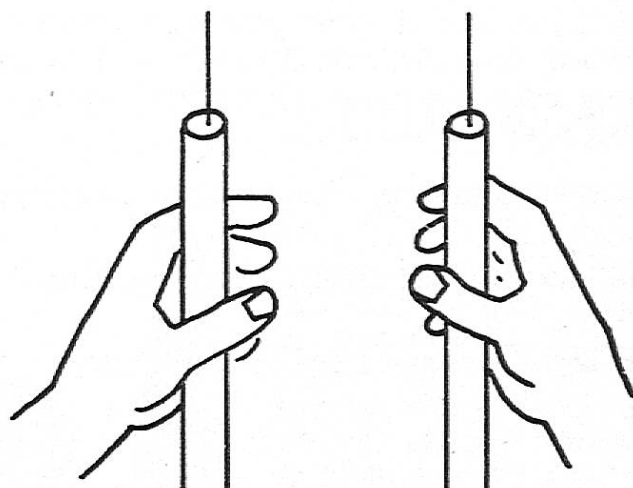
TEMPS
Expérience normale 100 %
Expérience avec alcool 110 %

ZEIT

Normalversuch 100 %

Alkoholversuch 110 %

II.



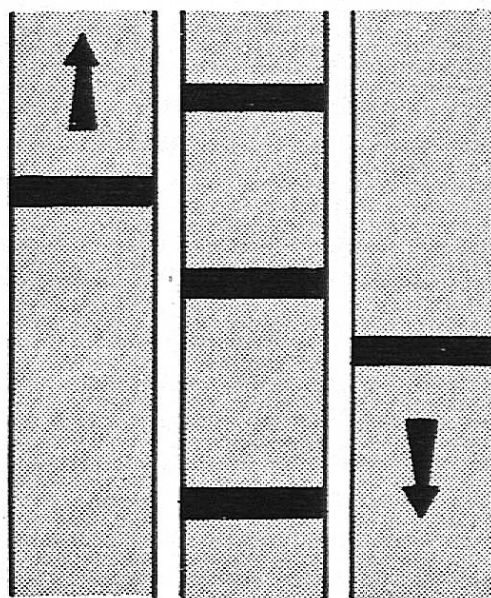
TEMPS
Normal 100 %
Avec alcool 117 %

ZEIT

100 %

117 %

III.



FEHLER

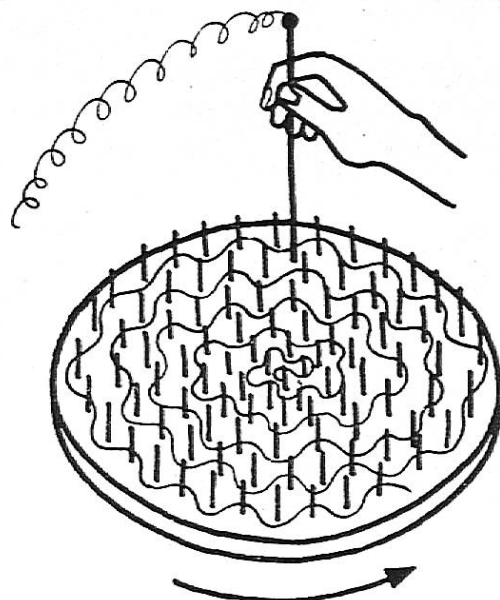
100 %

135 %

FAUTES
Normal 100 %
Avec alcool 135 %

Résultat : Plus il y a de groupes musculaires et de circuits nerveux mis en jeu, plus le travail est compliqué et minutieux, plus la capacité diminue après absorption d'alcool.

IV.



FEHLER

100 %

165 %



CENTRE INTERNATIONAL D'AUXILIAIRES VISUELS

vous offre :

Un matériel de projection fixe de première qualité pour l'Enseignement.
Diapositives métalliques 5 X 5 Eastmancolor.

1. CARTES-DIAS GÉOGRAPHIQUES

EUROPE, série générale	26 dias	Fr. 60.—
EUROPE, primaire et économique	25 dias	Fr. 57.—
AMÉRIQUE DU NORD	24 dias	Fr. 55.—
AMÉRIQUE DU SUD	19 dias	Fr. 44.—
AFRIQUE	20 dias	Fr. 46.—
FRANCE	25 dias	Fr. 57.—
BELGIQUE	33 dias	Fr. 75.—
CONGO	20 dias	Fr. 46.—
ANTARCTIQUE	12 dias	Fr. 27.—
SUISSE pour Novembre 1956	24 dias	Fr. 55.—
Cette série est en souscription jusqu'à fin 1956 pour le prix de		
		Fr. 50.—

2. CARTES-DIAS HISTORIQUES

ROME	20 dias	Fr. 46.—
ORIENT CLASSIQUE ET GRÈCE	25 dias	Fr. 57.—
2ème GUERRE MONDIALE	16 dias	Fr. 36.—
ANCIEN TESTAMENT	19 dias	Fr. 43.—
HISTOIRE DE LA BELGIQUE	39 dias	Fr. 71.—

3. VUES GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

en cours de parution

4. SÉRIES DE ZOOLOGIE ET DE BOTANIQUE

détails sur demande

Envois à vue, sans engagement et sans frais.

FILMS-FIXES S. A. FRIBOURG

Hôtel de Fribourg - Pérolles 1a - Tél. (037) 2 59 72

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Vevey LAUSANNE Renens
34, rue du Simplon 7, rue Centrale 21, rue de Lausanne
12 correspondants locaux dans le canton

Livrets d'épargne

nominatifs ou au porteur

L'épargne d'aujourd'hui c'est l'aisance de demain

ÉPISCOPES et ÉPIDIASCOPES

Quelques écoles désirant faire l'acquisition d'épiscopes pour la projection à 12 m. (puissance de 1000 W) cèdent épidiscopes à conditions avantageuses. (Projection de 4 à 7 m. ou de 6 à 10 m., puissance de 500 W)

S'adresser à Emmanuel Zürcher, inst., Neuchâtel.



Avec timbres TINTIN

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Votre musique

chorale pour votre classe et vos sociétés
Chants d'enfants
instrumentale pour tous les instruments

Vos disques

Classique - Chansons - Danses - Diction - Théâtre - Série de documents sonores préparée spécialement pour le corps enseignant

Vos flûtes

Beau choix de flûtes KUNG
Toute la littérature pour cet instrument

à la Maison de la Musique

AU MÉNESTREL

A. Fauquex

15, quai de l'Île Téléphone 24 96 77
Genève

A la Loterie Romande

le plus petit lot est de

Fr. 12.-

le 10 nov.

2 GROS LOTS

75.000

75.000

14.861 autres lots

LIBRAIRIE DE L'ALE

Société coopérative sans but lucratif qui diffuse toute littérature d'esprit évangélique et une littérature saine. Spécialité de livres d'enfants. Envois à l'examen. Bulletin trimestriel. Catalogue de fin d'année (choix).

Nouveautés pour le temps de Noël :

CONTES POUR LA SAINTE NUIT, par Armand Fonjallaz. Élégant ouvrage de 112 pages. Vingt contes de Noël. Souscription jusqu'au 15 novembre : fr. 3.50. Dès le 16 novembre : fr. 4.20.

Deux SAYNETES, par Florence Houillet, avec chants : fr. 1.50 et 1.30.

Deux SAYNETES, par Jacques Bron : fr. 1.— et 0.60.

CALENDRIER-VITRAIL DE L'AVENT. Artistique. Vingt sujets bibliques. Peut être utilisé en classe : fr. 2.—.

Rappel :

J. Apothéloz : L'HISTOIRE UNIVERSELLE EN TABLEAUX SYNOPTIQUES (lancé par la Guilde de documentation de la S. P. R.) : fr. 12.40.